



# Communiqué

## Décret 49 :

### dernière ligne droite

Suite aux déclarations de Madame la ministre des Armées au dernier CTM du 30 novembre 2017 (qu'elle se félicitait de la proposition du passage sur volontariat des décret-49 en 84-16), le **SNPTP-FO** a demandé à rencontrer à nouveau le Directeur adjoint de Cabinet du Ministre de l'action et des comptes publics (MACP), chargé de la Fonction publique, ainsi que le directeur général de la DGAFP, au MACP.

Le **SNPTP-FO** rappellera lors de ce nouvel entretien les revendications déjà exprimées lors de la dernière rencontre.

Le **SNPTP-FO** est résolument convaincu qu'avec leur intégration en 84-16, les décret-49 ne peuvent qu'être perdants en termes de GVT et de parcours professionnels...

Pour mémoire, nos revendications étaient :

- Mettre en place des grilles indiciaires pour les décret-49 identiques à celles des fonctionnaires de catégorie A et B, tout en gardant les échelons existant chez les décret-49.
- Ne pas créer d'inversion de carrière dans l'avancement des 1B en A.
- Etablir des taux pro/pro de 12% pour l'ensemble des agents catégorie 1B vers la catégorie A.
- Fusionner la catégorie A et la Hors Catégorie.
- Mettre la durée d'échelon à deux ans pour l'ensemble de la Hors Catégorie et faire passer les agents du sixième échelon à l'ancienneté.
- Désengorger les échelons sommitaux par avancement des agents.
- Déplafonner et unifier la prime IFTS pour l'ensemble des agents décret-49 :
  - pour les HC et A, l'IFTS mensuelle doit être de 950€,
  - pour les 1B, l'IFTS mensuelle doit être de 750€.

Le déplafonnement de l'IFTS doit permettre aux agents de bénéficier d'une « revalorisation de la condition du PC » les années suivantes, et d'une prime comme maître d'apprentissage.

Le bras de fer continue ; seuls FO et, visiblement, la CGT, sont sur une position commune.

*Paris, le 21 décembre 2017*